

**MAIRIE DE SAINT CÉZERT****Code postal : 31330****Tél : 05 61 82 67 05****Fax : 05 61 82 69 89****PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION****DU CONSEIL MUNICIPAL****Du 19 mars 2018****Séance 2018-II**

L'an deux mille dix-huit, le 19 mars à 18h, le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Claude BUTTO maire.

**Présents :** Claude BUTTO, Gilles BOSC, Patrick BUTTO, Jean Pierre COSTES, Lucien INFANTI René JACOB, Fabien SOURIAU. Caroline OLIVEIRA SOARES.

**Absents excusés :** Monique DARLES, Karine GASPARIK, Fabienne LAFON.

**Secrétaire de séance :** Caroline OLIVEIRA SOARÈS.

**Date de convocation et d'affichage :** 13 mars 2018.

**Approbation du compte-rendu de la réunion du 12 janvier 2018.**

Aucune remarque n'étant formulée le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

**II-1 : Approbation du compte administratif 2017.**

Monsieur le maire s'étant retiré, le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur René JACOB, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 présenté par Madame Marie France AUBRESPIN, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° - Donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

	SECTION	DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>300 243,95</b>	<b>325 569,93</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>22 148,78</b>	<b>70 806,90</b>
<b>REPORTS DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>REPORTS EN FONCTIONNEMENT</b>		<b>63 312 ?95</b>
	<b>REPORTS EN INVESTISSEMENT</b>	<b>3 029,44</b>	
<b>TOTAL REALISATIONS + REPORTS</b>		<b>325 422,17</b>	<b>459 689 ,78</b>
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2018</b>	<b>EN SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>EN SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>17 790,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL RAR A REPORTER EN 2018</b>	<b>17 790,00</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS CUMULES</b>	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>300 243,95</b>	<b>388 882,88</b>
	<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>42 968,22</b>	<b>70 806,90</b>
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>343 212,17</b>	<b>459 689,78</b>

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4° - Procède au vote et arrête, à l'unanimité, les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**II-2 : Vote du compte de gestion 2017.**

Ce compte étant identique au compte administratif présenté il est approuvé, à l'unanimité, par les conseillers.

### **II-3 : Affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2016.**

Après avoir examiné le compte administratif, le conseil municipal statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2017 approuve, à l'unanimité, les affectations suivantes :

- Résultat de l'exercice : + 25 325,98 €,
- Résultats antérieurs reportés : + 63 312,95 €,
- Résultats à affecter : + 88 638,93 €,
- Affectation en réserves R 1068 en investissement : 0,00 €,
- Report en fonctionnement R 002 : 88 638,93 €.

### **II-4 : Révision des taux applicables à la fiscalité locale.**

Monsieur le maire rappelle les taux appliqués les années précédentes.

- 2016 : TH 9,95%, FB 9,95%, FNB 51,00%
- 2017 : TH 10,00%, FB 10,00%, FNB 51,00%

Après en avoir débattu, un premier tour indicatif a fait apparaître une majorité en faveur d'une légère augmentation des taux appliqués à la TH et le FB et la reconduction du taux FNB.

Compte tenu de cette indication il est proposé une augmentation de 0,05% sur les taux TH et FB et reconduction du taux FNB.

Cette proposition étant votée à l'unanimité, les taux applicables à la fiscalité locale en 2018 deviennent :

- Taxe d'habitation 10,05%,
- Taxe sur le Foncier Bâti 10,05%
- Taxe sur le Foncier Non Bâti 51,00%

### **II-5 : Installation d'un dispositif de sécurisation de l'accès aux cloches de l'église.**

Monsieur le Maire signale qu'il convient de sécuriser l'accès aux cloches de l'église pour permettre de réaliser les opérations de maintenance.

La Société BODET 4 rue du Parc industriel Euronord 31150 BRUGUIERES a fourni un devis détaillé d'un montant de 2 090,80 € HT soit 2 508,96 € TTC pour la réalisation d'un dispositif de sécurisation .

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, de confier la réalisation de ce dispositif à la société BODET et chargent Monsieur le maire de demander une aide financière au Conseil Départemental.

### **II-6 : Participation au concours des villages fleuris.**

Après en avoir débattu les conseillers décident, à l'unanimité, de ne pas participer à ce concours.

### **Informations diverses.**

**Poubelles enterrées :** elles seront installées dans le courant du mois de mai.

#### **Dossiers en cours :**

**PLU :** Le nouveau PADD ayant été validé lors de la réunion du 12 janvier, 2 mois après cette validation nous sommes en mesure d'arrêter le PLU. Après discussion avec le bureau d'études il a été décidé de présenter le nouveau projet aux PPA afin qu'ils vérifient que les remarques qu'elles nous ont faites le 08 septembre 2017 ont bien été intégrées.

Après envoi du nouveau dossier nous leur accorderons 1 mois pour leur permettre de faire de nouvelles remarques. Après ce délai le PLU sera arrêté en conseil municipal.

Le nouveau PLU sera ensuite présenté à la population au cours d'une réunion publique et nous lancerons l'enquête publique.

#### **Mise en accessibilité du secrétariat et des toilettes publiques aux personnes à mobilité réduite :**

Les deux dossiers ont été déclarés complets par le Conseil Départemental. Nous attendons l'autorisation de lancement des travaux.

#### **Salle de fêtes :**

Le SDIS Nord-Ouest demande que les travaux de mise en sécurité contre l'incendie qui ont été demandés soient déclarés conformes par un bureau de contrôle avant la visite qu'il doit effectuer.

### **Questions diverses.**

**Fuite sur le cumulus de la salle des fêtes :** le nécessaire sera fait pour la réparer.

**Chenilles processionnaires :** certains habitants détruisent ces chenilles.

Il conviendrait de sensibiliser ceux qui ne le font pas afin d'éviter leur prolifération.

Des informations allant dans ce sens seront diffusées par le bulletin municipal et le site de la commune.

**En l'absence de nouvelles questions la séance est levée à 20h00.**